



CAPABLES



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE - Photos et vidéos

Je soussignée Monsieur, Madame, (rayez la mention inutile)

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

représentant légal de moi-même ou de la personne (rayez la mention inutile) :

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Autorise/n'autorise pas (rayez la mention inutile)

l'association cAPABLES à diffuser et à éditer dans le cadre de ses activités, lors de manifestations et sur ses différents supports de communication (publications périodiques, sites internet, dépliant, plaquette, prospectus...).

- la ou les photos me représentant ou représentant la personne précédemment citée
- la reproduction de mes photos ou des photos de la personne précédemment citée
- une interview filmée ou une vidéo me représentant ou représentant la personne précédemment citée

Date : _____

Signature **(précédée de la mention lu et approuvé) :**



../.. Tournez la page svp





CAPABLES



L'association cAPABLES met en place des facilités de paiement et pour cela, a mis en place des conventions avec différents organismes.

Il est donc possible de bénéficier des facilités de paiement suivantes :

- Paiement en plusieurs fois sans frais
- Pass'sport mis en place par le département de l'Isère
- Chèque vacance de l'ANCV
- Coupon sport de l'ANCV

Certaines mutuelles se mettent également à rembourser le sport sur ordonnance. Voici une liste non exhaustive des mutuelles qui le font :

- Adrea Mutuelle : aide au financement, jusqu'à 500€ par an, pour les salariés atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD) depuis moins de 3 mois et/ou les salariés en arrêt de travail depuis plus de 3 mois
- CCMO : aide au financement, de 15 à 50€/séance (dans la limite de 10 séances par an), tout public
- EOVI-MCD Mutuelle : bilan personnalisé, personnes de 55 ans et +
- Harmonie mutuelle : aide au financement, entre 60 et 240€ par an, personnes atteintes d'une ALD
- Maïf : offre en suspend
- Malakoff humanis : aide au financement, salariés atteints d'un cancer
- M comme Mutuelle : aide au financement, jusqu'à 150€ par an, tout public et personnes atteintes d'une ALD
- Mutuelle des sportifs : aide au financement, 500€ sur deux ans, personnes atteintes d'une ALD et victimes accidentées
- Mutuelle du soleil : aide au financement, environ 300€, personnes atteintes d'une ALD
- Mutuelle MNH : aide au financement, 40€, personnes de 55 ans et +
- MGEN : aide au financement, 50€/an, tout public
- Mutuelle Nationale Territoriale : aide au financement, de 60 à 240€ par an, personnes atteintes d'une ALD
- Ociane Groupe Matmut : aide au financement, jusqu'à 400€ par an, personnes atteintes d'une ALD
- Pasteur mutualités (AGMF prévoyance "action") : aide au financement, forfait de 1000€ sur deux ans, pros de santé au-delà de 55 ans
- Swiss Life : aide au financement et bilan personnalisé, jusqu'à 500€ par an, personnes atteintes d'une ALD



../.. Tournez la page svp

